Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 113 (2015)
Heft: 9

Artikel: Et en Suisse romande?
Autor: Bodart Senn, Josianne
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-949615

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Et en Suisse romande?

Jusqu'il y a quelques semaines, j'ignorais encore qu'à certains endroits, les sages-femmes hospitalières n'ont plus le droit de parler directement à «la presse»! Faut-il y voir une explication de l'avalanche de refus de témoigner reçus lors de la préparation de ce dossier par survalorisation du «droit de réserve» ou du «devoir de fonction»?

Josianne Bodart Senn

Des appels à témoigner, j'en ai fait pour toutes sortes de dossiers parus dans cette revue professionnelle. Jusqu'ici, je n'avais jamais été confrontée à une telle crainte. Les sages-femmes savent pourtant que je respecte toujours scrupuleusement leur anonymat et que je leur garantis une relecture avant parution. Cette fois, rien n'y a fait. J'ai accumulé refus et silences, autant de la part de sages-femmes hospitalières que de tout jeunes parents dont on m'avait dit qu'ils étaient prêts à raconter ce qu'ils venaient de vivre.

Il y a bien longtemps, j'ai travaillé pour des publications grand public qui font partie de ce qu'on appelle «la presse». J'étais alors sans cesse obligée de rechercher des faits «croustillants», voire «scandaleux», pour faire bondir le chiffre d'affaires du journal. Un jour, un rédacteur en chef m'a même vertement sermonnée pour avoir fait relire une interview avant publication. J'ai très mal vécu cette expérience.

Mes objectifs sont clairs

Aujourd'hui, en tant que salariée d'une association regroupant et représentant les sages-femmes, ma philosophie de travail et ma déontologie sont toutes différentes. Je suis plutôt en quête d'arguments pour enrichir des débats et renforcer l'image des sages-femmes. Je ne «vole» jamais la parole des unes et des autres pour produire une quelconque propagande servant mes propres intérêts. Je mets davantage en valeur des propos divers et variés «pour donner à voir et à comprendre». En outre, je propose encore à chacune et chacun une relecture pour corrections éventuelles. Il m'arrive même de réécrire un texte signé par une sage-femme tout en gardant «l'esprit sage-femme» alors que je ne suis pas sage-femme. Ce service a chaque fois été très bien accueilli.

Certes je renouvelle tous les ans ma carte de presse, mais je ne me sens plus vraiment intégrée dans ce que l'on appelle communément «la presse». A mes yeux, mes compétences journalistiques – tout comme mes compétences sociologiques – me permettent de rester au service des lectrices et lecteurs tout en gardant un certain recul pour mettre en évidence des éléments peu visibles ou peu sensibles, susceptibles de «nourrir» la réflexion. Et tel était une fois de plus mon objectif pour ce dossier-ci.

Fallait-il parler de «conditions de travail»?

Il y a peut-être une autre source des multiples refus: l'expression «conditions de travail» ferait penser à exploitations, mal-être, pénibilité, etc. Bref, à toute une série d'éléments négatifs qu'il vaudrait mieux garder sous silence. Personnellement, je percevais cette expression non pas comme neutre, mais plutôt comme autant positive que négative: comme les conditions de vie, les conditions de travail peuvent, selon moi, être bonnes ou mauvaises, favorables ou non. Au moment de mes appels à témoigner, je n'ai pas pensé que les conditions de travail pourraient être envisagées seulement sous un angle négatif.

Ce qui a sans doute également perturbé ma quête de témoignages, c'est la parution en mai 2015 d'articles (dans la «Tribune de Genève» et le journal gratuit «20 Minutes») insistant sur un climat de «tensions» à la Maternité de Genève. Ces articles ont fortement déplu, tant à la direction des HUG qui a réclamé un droit de réponse, aux sages-femmes dont l'image s'était ternie qu'aux futurs parents poussés – pour certains d'entre eux – vers d'autres solutions qu'un accouchement à la Maternité de Genève.

Dans une ambiance aussi délicate, nous ne pouvions boucler un dossier complet étoffé de témoignages recueillis avec calme et sérénité, tout en abordant de front l'ensemble des aspects concernant les conditions de travail. Mais, ce n'est que «partie remise». A l'avenir, dès que l'occasion s'en présentera, «Sage-femme.ch» reviendra sur certains de ces aspects, en espérant pouvoir privilégier cette fois une série d'expériences positives vécues en Suisse romande.